

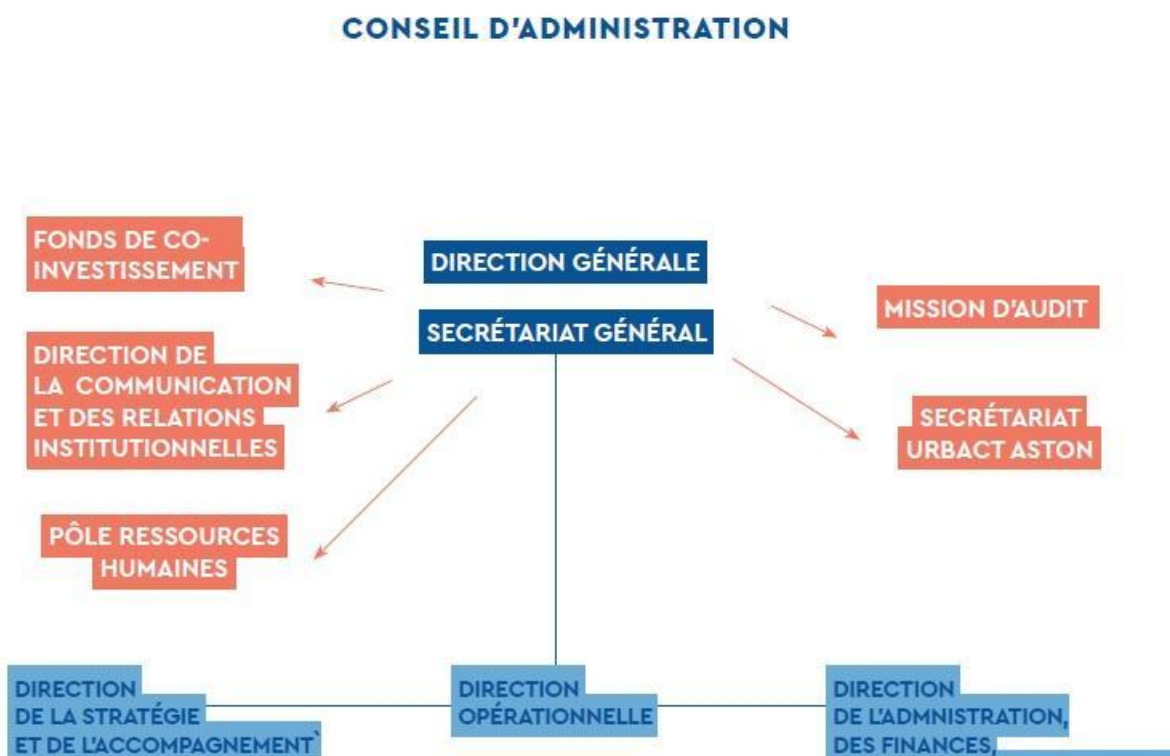
Organisation

L'Agence

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine compte environ 130 collaborateurs répartis dans sept directions qui lui permettent d'assurer ses missions au quotidien. Elle s'appuie également sur des délégations territoriales sous la responsabilité des préfets de département.

Nicolas Grivel en est le Directeur général de l'ANRU depuis décembre 2014.

●●● Notre organigramme



- Pôle investissements d'avenir
- Pôle innovation et ville durable
- Pôle d'appui aux programmes et aux projets opérationnels et réglementaires
- Pôle formation, accompagnement des réseaux et évaluation

Bureau de l'organisation
du réseau territorial (BORT)

- Chargés de mission territoriale

ET DE LA COMPTABILITÉ

- Service facturier
- Service comptable
- Pôle contrôle de gestion et synthèse financière
- Pôle financier
- Pôle sécurisation paiements – recouvrements
- Pôle PIA
- Pôle Urbact/Aston
- Pôle moyens généraux
- Pôle affaires juridiques et achats
- Pôle contrôle interne et de la gestion des risques
- Direction des systèmes d'information

... Les Directions

La Direction générale et le secrétariat général

La direction générale est garante de l'efficacité de l'Agence et du respect de ses objectifs. Elle fixe les priorités annuelles, anime le comité de direction, et est responsable du dialogue social interne... Elle représente aussi l'ANRU auprès de l'Etat et de ses partenaires. Le secrétariat général pilote le Pôle ressources humaines en charge du déploiement des missions et de la stratégie RH de l'Agence en lien avec les différents directeurs.

La Direction de l'administration, des finances, des systèmes d'information et de la comptabilité (DAFSIC)

La DAFSIC est responsable du pilotage financier et de la comptabilité de l'Agence en assurant les missions de synthèse et de pilotage budgétaire tant du fonctionnement interne que des programmes de renouvellement urbain (PNRU, NPNRU, PNRQAD) et pour les programmes confiés à l'Agence par l'Etat (programmes d'investissement d'avenir) ou pour des actions en Europe et à l'international (URBACT, ASTON). Elle contrôle et exécute les dépenses et les

URL de la page : <https://www.anru.fr/lagence>

recettes de l'Agence sur l'ensemble de ces périmètres.

La Direction opérationnelle (DO)

Elle accompagne les délégués territoriaux, les élus et les porteurs de projets dans la mise en œuvre opérationnelle des programmes de rénovation urbaine en s'appuyant sur des chargés de mission territoriale et le Bureau de l'Organisation du Réseau Territorial (BORT).

La Direction de la Stratégie et de l'Accompagnement des Acteurs (DS2A)

Cette direction consolide les orientations stratégiques et les modalités d'intervention des différents programmes, contribue à leur suivi et leur évaluation. Elle accompagne les différents acteurs du renouvellement urbain et pilote la mise en œuvre du PIA. La DS2A coordonne l'activité internationale de l'ANRU.

La Direction des relations publiques et de la communication (DRPCOM)

Elle met en œuvre et évalue la stratégie de communication de l'Agence. Elle assure la promotion et la valorisation de l'action de l'ANRU auprès de ses différentes parties prenantes institutionnelles. Les principales cibles de communication sont les élus locaux et nationaux, les leaders d'opinion et les salariés de l'Agence.

Le fonds de co-investissement (FDC)

URL de la page : <https://www.anru.fr/lagence>

Doté de 200 millions d'euros, le fonds de co-investissement de l'ANRU met en œuvre un Programme d'investissement d'avenir (PIA) visant à « Diversifier les fonctions des quartiers prioritaires de la ville ». Il réalise, avec des opérateurs privés, des investissements immobiliers (résidentiel ou à vocation économique) avec l'objectif de favoriser la mixité sociale et le développement économique dans les quartiers.

Le secrétariat Urbact

Urbact est un programme européen de coopération territoriale qui promeut le développement urbain durable et intégré dans les villes européennes. Il permet aux villes de travailler ensemble et de développer des solutions intégrées aux défis urbains communs, en créant des réseaux, en apprenant de l'expérience et des bonnes pratiques des autres villes.

... Les délégation territoriales

Le préfet, délégué territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint, assurent avec leurs équipes (Directions Départementales des Territoires) à la fois l'instruction des projets, des conventions pluriannuelles et de leurs avenants, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.